

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS1692

présenté par

Mme Laclais, rapporteure

à l'amendement n° AS|1325 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 14

Au quatrième alinéa, après la dernière occurrence du mot :

« santé »

insérer les mots :

« , de leur handicap ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission d'appui aux professionnels concerne également les personnes handicapées.

En effet, la prise en charge du handicap nécessite l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux